

Concours sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines
- Session 2023 -

Rapport du président du jury

Rappel des principes du concours et des textes régissant son organisation

La session 2023 du concours sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines s'est déroulée suivant les dispositions de l'arrêté du 23 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale de ce concours externe, pris en application du décret n° 88-507 du 29 avril 1988 portant création et statut particulier du corps des ingénieurs de l'industrie et des mines.

Le concours externe sur titres et épreuve est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au niveau 7 de qualification (ou d'une qualification reconnue comme équivalente) figurant dans le décret du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Ce concours se déroule en deux temps. Il comporte une phase d'admissibilité sur dossier (validité des diplômes requis, examen du curriculum vitae et de la lettre de motivation des candidats) et une épreuve d'admission qui consiste en un entretien avec le jury.

Cet entretien est précédé d'une préparation d'un quart d'heure, consistant en l'analyse d'un document portant sur un sujet d'ordre général. L'entretien a pour point de départ un exposé du (de la) candidat(e), d'une durée de dix minutes au plus, portant sur sa formation, éventuellement, sur les études et travaux personnels et, le cas échéant, sur l'activité et l'expérience professionnelle du (de la) candidat(e). Dans un second temps, le (la) candidat(e) restitue de manière claire et concise la problématique du document préparatoire (durée 10 minutes maximum). L'entretien se termine par un échange libre (une vingtaine de minutes) permettant d'apprécier ses aptitudes à exercer les fonctions d'ingénieur de l'industrie et des mines et à pouvoir dérouler une carrière dans le corps des ingénieurs de l'industrie et des mines.

La durée totale de l'épreuve orale est de quarante minutes.

Données relatives à la session 2023

En 2023, 18 postes étaient ouverts au concours sur la liste principale et 36 sur la liste complémentaire, soit un total de 54 postes (56 postes en 2022, 39 en 2021 et en 2020).

- 387 candidats (contre 233 en 2022) se sont préinscrits sur l'application informatique et ont envoyé un dossier de candidature complet et conforme aux dispositions du décret du 13 février 2007 et de l'arrêté du 23 mai 2017 susmentionnés (en particulier sur les diplômes et titres requis pour être candidat au concours).
- Il y a eu ensuite 78 désistements, 309 dossiers ont été examinés (contre 187 en 2022) 123 dossiers ont été retenus pour passer l'entretien (et donc 186 dossiers rejetés)

Moyenne d'âge et Parité femmes / hommes :

CT IIM 2023	Femmes			Hommes			Total	
	Nombre	%	Age (ans)	Nombre	%	Age (ans)	Nombre	Age (ans)
Inscrits	134	34,63%	35	253	65,37%	36	387	36
Admissibilité	49	39,84%	35	74	60,16%	34	123	34
Présents oraux	46	40,71%	35	67	59,29%	34	113	34
Admis	LP	6	33,33%	35	12	66,67%	18	33
	LC	16	44,44%	35	20	55,56%	36	35

LP : liste principale

LC : liste complémentaire

Parmi les inscrits initiaux, 134 étaient des femmes (34,6%) et 253 des hommes (65,4 %), proportion légèrement différente pour les admissibles présents (39,84% de femmes et 60,16% d'hommes)

Pour l'admissibilité (dossiers retenus), on constate une légère diminution de la proportion des candidates par rapport aux sessions des années précédentes

Année CT IIM	2020	2021	2022	2023
Femmes	42,31%	41,07%	42,11%	39,84%
Hommes	57,69%	58,92%	57,89%	60,16%

Evolution du nombre de candidatures :

L'année 2023 a été marquée par une très forte augmentation des dossiers déposés. Celle-ci peut s'expliquer par une meilleure communication sur ce concours auprès des personnes qui peuvent être potentiellement intéressées par une carrière d'ingénieur de l'industrie et des mines.

Les moyens de communication mis en œuvre : publication d'une plaquette sur le métier des IIM début 2023, post LinkedIn du MEFSIN annonçant les concours interne et externe IIM et l'organisation d'un webinaire. Celui-ci a rassemblé 117 personnes très intéressées par le déroulement du concours, les dates du concours, les différents métiers des IIM, les parcours professionnels, les profils recherchés, la rémunération...

CT IIM 2023	2020	2021	2022	2023
Dossiers reçus	251	219	187	309
Baisse	-22,80%	-12,70%	-14,60%	-
Hausse	-	-	-	165%

Niveau des candidats :

CT IIM 2023	Admis	
	LP*	LC**
Doctorat	1	5
Ingénieur	13	20
Master	4	11
Total	18	36

- Sur les 54 lauréats, plus de 61% des lauréats étaient titulaires d'un diplôme d'une école d'ingénieur, 11% d'un doctorat et près de 28% d'un diplôme universitaire autre (Master 2, DESS, DEA...); cette proportion est comparable à celle constatée lors de la session 2022 (84% pour les titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un Master) ;

Présélection des dossiers

Les 309 dossiers de candidatures déposés ont été examinés entre le 30 mai et le 1er juin 2023 par les membres jury ayant notamment une connaissance approfondie des métiers des ingénieurs de l'industrie et des mines. À l'issue de cet examen des dossiers, le jury a retenu 123 candidats pour passer l'épreuve orale d'entretien (contre 114 en 2022).

Pour fonder sa décision de présélection, le jury a mis l'accent sur les éléments suivants :

- Curriculum vitae et la lettre de motivation :
 - adéquation de la formation et du parcours professionnel aux métiers des IIM ;
 - variété et pluridisciplinarité des stages et expériences professionnelles au regard des métiers des IIM, adaptabilité du candidat à ces métiers ;
 - concision, clarté et pertinence de la présentation
 - attention particulière sur les profils numériques.
- Lettre de motivation :
 - cohérence du projet personnel, aspirations, mobilité géographique et professionnelle sur les différents métiers des IIM, intérêt pour le service public ;
 - bonne appréhension du milieu professionnel et des missions des IIM : industrie, économie, environnement industriel, nucléaire, énergie... ;
 - pertinence et clarté de la lettre, précision du vocabulaire, respect des règles de français et d'orthographe.

Une grille de cotation a été réalisée et chaque dossier a été noté selon cette grille.

Le jury a pu constater, non seulement une forte augmentation des dossiers mais également une meilleure qualité des CV et des lettres de motivation, avec une meilleure mise en valeur des parcours professionnels et des motivations. Un effort de rédaction/ respect de l'orthographe a également été souligné.

20 dossiers ont été identifiés comme candidats à profil numérique.

Entretiens avec le jury

Pour les candidats admissibles, l'épreuve d'entretien oral avec le jury s'est déroulée du 19 au 23 juin 2023. Sur les 123 candidats admissibles, 113 ont passé l'épreuve d'entretien. Compte tenu du nombre de candidats à passer l'épreuve d'entretien, le jury s'est constitué en quatre sous-jurys composés de quatre membres chacun.

Il est précisé que la phase d'admission est indépendante de la phase de sélection des dossiers puisqu'il n'y a ni note ni classement à l'issue de la phase d'admissibilité. Les candidats n'ont donc ni avance, ni retard lorsqu'ils se présentent à l'épreuve d'admission. Le sous-jury dispose des CV et lettres de motivation des candidats auditionnés.

Le premier jour des entretiens, le président du jury a souhaité être présent lors d'un entretien dans chaque sous-jury, sans participer aux échanges et à la délibération. Il a ensuite partagé ses observations au début du deuxième jour, dans une perspective d'harmonisation des pratiques. Le président a constaté une très grande harmonie des pratiques, et au final une bonne harmonie des notes (globalement le même nombre de candidats admis dans chaque sous-groupe)

Résultats du concours

A l'issue de la phase d'entretiens, le 23 juin 2023, le président du jury a réuni les membres du jury pour procéder, sur la base des propositions des présidents des quatre sous-jurys, au classement des candidats par ordre de mérite et arrêter la liste principale et la liste complémentaire des candidats reçus.

Pour la session 2023, les 19 premiers candidats ont été inscrits en liste principale, conformément au nombre de postes ouverts au concours et 38 sur la liste complémentaire.

La liste principale comporte 6 femmes et 12 hommes, et la liste complémentaire 16 femmes et 22 hommes.

Au total, sur les 54 lauréats (liste principale + liste complémentaire), 33 ont une formation initiale d'ingénieurs, 15 sont titulaires d'un master et 6 d'un doctorat.

Sur les 54 lauréats, 11 présentaient un profil numérique. Ces candidats ont été auditionnés par des sous-jurys comprenant eux aussi plusieurs profils numériques.


Il faut noter que la précision des notes données n'a pas permis de discriminer certains candidats, qui avaient les mêmes notes, et qu'il a fallu pourtant classer dans le tableau final.

Le président pense qu'il serait nécessaire de fixer les règles du jeu au départ de telle manière que la note soit précise avec deux chiffres après la virgule.

Commentaires du jury

Comme indiqué lors du concours sur titres 2022, le jury rappelle qu'il s'agit d'un concours d'entrée dans la fonction publique d'Etat et donc que l'affectation des lauréats est nationale et non régionale. Bien que l'affectation se soit effectuée sur la base du principe de l'adéquation profil/poste, tout en respectant l'ordre de mérite, ce sont 11 lauréats qui ont refusé le bénéfice du concours en 2023.

L'ingénieur général des mines,
Président du jury

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. PASCAL', with a long horizontal stroke extending to the left.

Michel PASCAL